Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260526-20260401DELIB12-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Marie Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Carole LAURENT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Christelle JOLY, Séverine JEANDEL, Hélène PLASSART, Mélanie LANGELLA, Damien LEVÊQUE, Florian ROUAULT,

Absents excusés : Thomas BOUSSOUGANT donne procuration à Damien LÉVÊQUE,
Florence GOD donne procuration à Hélène PLASSART,

Secrétaire de séance : Carole LAURENT,

ADHESION A SOLITREGOR

L'association SOLITREGOR propose une activité de déplacement accompagné solidaire, fondée sur le bénévolat et l'échange. Elle se situe sur la commune de Kermaria-Sulard.

L'activité de cette dernière vise à permettre aux personnes en difficulté et qui ne peuvent recourir à d'autres moyens de locomotion de se déplacer pour les nécessités de la vie courante.

L'association est régie sous 3 chartres :

- La charte du bénéficiaire
- La charte du chauffeur
- La charte du référent

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association moyennant la somme de 200 €uros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, autorisent Monsieur le Maire à adhérer à SOLITREGOR.

Fait et délibéré, le 01 avril 2026

Le Maire,
Gilbert LE VAILLANT

MAIRIE DE QUEMPER-GUEZENNEC * Côtes-d'Armor *

la Secrétaire,
Carole LAURENT